

## NATIONS UNIES

### Conseil des droits de l'homme : nouvelle page web d'Amnesty International pour évaluer le bilan des candidats

Index AI : IOR 40/012/2006

ÉFAI

**Embargo : mercredi 19 avril 2006  
(00 h 01 TU)**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International lance ce mercredi 19 avril une nouvelle page sur son site Internet. Les pays qui éliront le mois prochain les 47 États membres du nouveau Conseil des droits de l'homme des Nations unies pourront ainsi évaluer le bilan des candidats en matière de droits humains.

« *La promesse des États de tenir compte du bilan en matière de droits humains des pays candidats lors de l'élection du Conseil constitue une importante avancée*, a déclaré Martin Macpherson, directeur du programme Droit international et Organisations internationales (ILOP) d'Amnesty International. *Cette première élection du Conseil contribuera à déterminer la capacité et la réputation futures des Nations unies en matière de droits humains.*

« *Avec cette nouvelle page web, nous offrons aux États membres des Nations unies un outil facile à utiliser, fournissant des informations sur tous les candidats. Les États pourront ainsi respecter leur obligation de voter avec discernement – dans l'intérêt des droits humains à l'échelle internationale.* »

La page en question, *What you should know: Amnesty International's Guide to UN Human Rights Council candidates*, sera accessible à partir de ce mercredi 19 avril à 12h01 TU depuis l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/pages/un-hrcouncil-eng>.

Il suffira aux délégués gouvernementaux et aux autres parties intéressées de cliquer sur tel ou tel pays figurant dans la liste des candidats pour avoir accès à des informations concises sur sa situation actuelle en matière de droits humains (ratification des traités, réserves aux traités, remise des rapports sur l'application des traités, niveau de coopération avec les procédures spéciales, par exemple).

La compilation de ces informations a déjà révélé certains faits intéressants.

« *Quarante-cinq des 50 pays ayant annoncé leur candidature à la date du 13 avril sont parties aux deux pactes internationaux qui, avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, forment la Charte internationale des droits de l'homme. Par contre, certains candidats n'ont même pas signé l'un ou l'autre pacte, a déclaré Martin Macpherson.*

« *Les États doivent s'engager beaucoup plus pour être en mesure d'accomplir leur tâche de manière crédible en tant que membres du plus important organe de défense des droits humains au sein des Nations unies et pour protéger de manière efficace tous les droits humains dans tous les pays.* »

L'élection du nouveau Conseil des droits de l'homme, le 9 mai prochain, est généralement considérée comme une opportunité de tourner le dos aux politiques régionales et aux marchandages qui caractérisaient la Commission des droits de l'homme des Nations unies, laquelle autorisait la sélection de ses membres par blocs régionaux.

« *L'élection du nouveau Conseil offre une occasion en or de prendre un nouveau départ, en plaçant les droits humains au cœur du Conseil – exactement là où ils doivent être*, a souligné Martin Macpherson. *Le nouveau Conseil vaudra ce que valent ses membres. Il sera vain pour les États de critiquer le Conseil s'ils n'élisent pas les candidats ayant démontré leur engagement à promouvoir et à protéger sérieusement et objectivement les droits humains sur leur territoire et dans le reste du monde.* »

## Contexte

L'élection du Conseil des droits de l'homme aura lieu à bulletin secret. Les candidats seront élus individuellement par les États membres de l'Assemblée générale – ils ne seront plus choisis par les groupes régionaux et approuvés par le Conseil économique et social. Les candidats devront obtenir la majorité absolue de l'Assemblée générale (96 votes) pour remporter un siège.

Le paragraphe 8 de la résolution A/RES/60/251 portant création du Conseil des droits de l'homme prévoit que « *lors de l'élection des membres du Conseil, les États membres prendront en considération le concours que chaque candidat a apporté à la cause de la promotion et de la défense des droits de l'homme et les contributions*

---

*volontaires qu'il a annoncées et les engagements qu'il a pris en la matière. »*

La liste des candidats et de certains engagements est consultable sur la page des Nations unies consacrée à l'élection du Conseil (<http://www.un.org/french/ga/60/elect/hrc>). Certains candidats n'ont pas rendu publics leur dossier de candidature et leur déclaration d'engagement. Amnesty International leur demande de le faire, afin que l'élection soit conforme à l'esprit de la résolution A/RES/60/251. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**